

POLICE MUNICIPALE

Votre correspondant : Police Municipale
police-municipale@ville-laon.fr

Objet : création d'une brigade verte

Madame, Monsieur,

Chacun d'entre nous constate régulièrement la présence anormale de sacs poubelles et déchets encombrants sur les trottoirs, ce qui peut donner une image négative de notre ville.

Cela peut s'expliquer par la méconnaissance des modalités de la collecte des déchets mais aussi par l'incivisme récurrent d'un certain nombre de personnes. Ainsi nous avons décidé de créer **une brigade verte**, au sein de la Police Municipale afin de sensibiliser les Laonnois au respect des règles qui concernent notamment :

- la présentation des poubelles aux jours et heures de collecte,
- l'abandon de déchets sur la voie publique (encombrants, meubles, matelas), de gravats, de textiles, de verre en dehors de points d'apport prévus à cet effet (déchetteries, bornes de collecte de verre et de textile).

Cette situation est source d'insalubrité, dégrade notre cadre de vie et nuit à l'activité touristique et économique de la ville. Nous sommes tous concernés par cet enjeu de propreté et d'image.

Le non-respect de ces dispositions expose les contrevenants à **une amende allant de 35 € à 135 €**, voire au-delà (en 2016 et 2017, 365 procès-verbaux ont été dressés). **Les contrôles seront poursuivis et renforcés en 2018.**

Enfin la Ville poursuit ses efforts pour lutter contre le problème des **déjections canines**. Quarante distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés. Les propriétaires d'animaux qui ne prendraient pas la peine de ramasser les déjections de leur chien s'exposent à **une amende de 68 €**.

Avec l'équipe municipale, nous ne doutons pas de l'attachement que vous portez, comme nous, à votre cadre de vie. **La propreté est l'affaire de tous, agissez avec nous !**

Vous trouverez joint à ce courrier les informations utiles à la collecte des déchets dans notre ville.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre collaboration active à nos côtés, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Béatrice LEBEL

Adjointe au Maire
en charge de la Transition écologique,
de la Propreté urbaine et des Espaces verts



Eric DELHAYE

Maire de LAON
Président de l'Agglomération du Pays de LAON



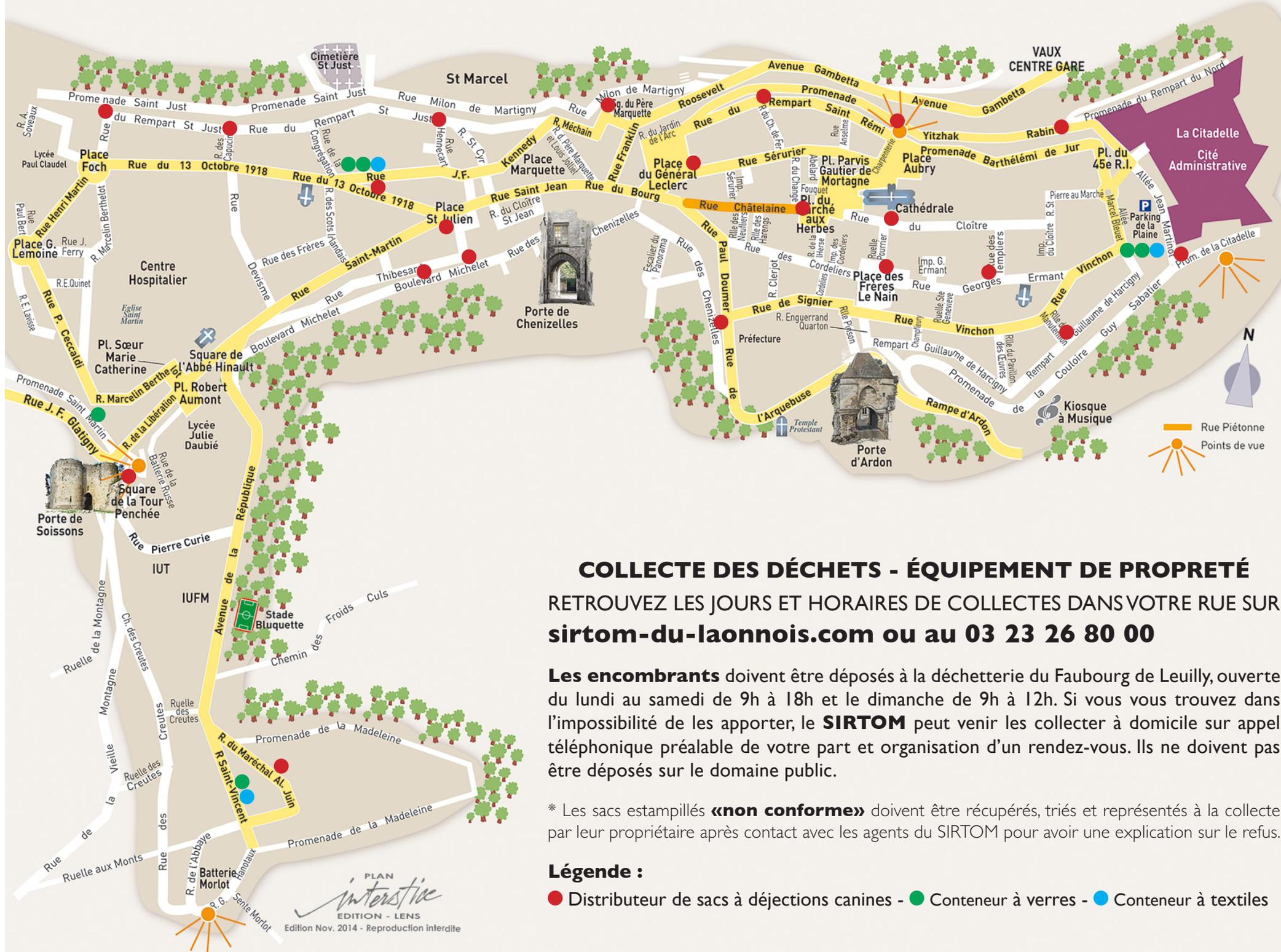
SUIVEZ-NOUS SUR **LAON.FR**



Ville de LAON - Place du Général Leclerc - 02000 LAON - Tel. 03 23 22 30 30

La Ville de LAON choisit un papier éco-responsable, certifié FSC 100% recyclé





COLLECTE DES DÉCHETS - ÉQUIPEMENT DE PROPRETÉ

RETROUVEZ LES JOURS ET HORAIRES DE COLLECTES DANS VOTRE RUE SUR sirtom-du-laonnois.com ou au **03 23 26 80 00**

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie du Faubourg de Leully, ouverte du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de les apporter, le **SIRTOM** peut venir les collecter à domicile sur appel téléphonique préalable de votre part et organisation d'un rendez-vous. Ils ne doivent pas être déposés sur le domaine public.

* Les sacs estampillés «**non conforme**» doivent être récupérés, triés et représentés à la collecte par leur propriétaire après contact avec les agents du SIRTOM pour avoir une explication sur le refus.

Légende :

- Distributeur de sacs à déjections canines - ● Conteneur à verres - ● Conteneur à textiles

COLLECTE DES DÉCHETS - ÉQUIPEMENT DE PROPRETÉ

RETROUVEZ LES JOURS ET HORAIRES DE COLLECTES DANS VOTRE RUE SUR sirtom-du-laonnois.com ou au **03 23 26 80 00**

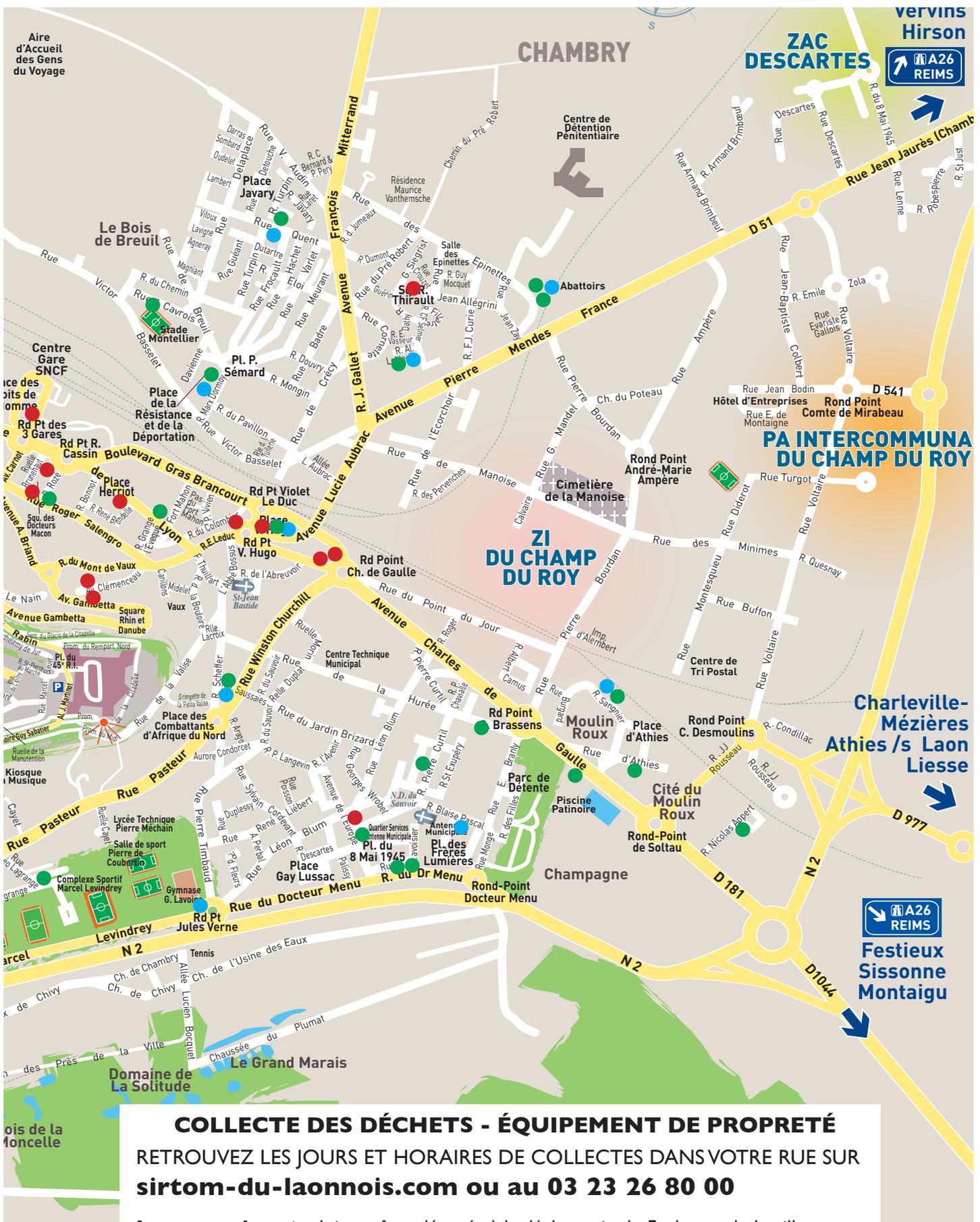
Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie du Faubourg de Leully, ouverte du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de les apporter, le **SIRTOM** peut venir les collecter à domicile sur appel téléphonique préalable de votre part et organisation d'un rendez-vous. Ils ne doivent pas être déposés sur le domaine public.

* Les sacs estampillés **«non conforme»** doivent être récupérés, triés et représentés à la collecte par leur propriétaire après contact avec les agents du SIRTOM pour avoir une explication sur le refus.

Légende :

● Distributeur de sacs à déjections canines - ● Conteneur à verres - ● Conteneur à textiles





COLLECTE DES DÉCHETS - ÉQUIPEMENT DE PROPRIÉTÉ

RETROUVEZ LES JOURS ET HORAIRES DE COLLECTES DANS VOTRE RUE SUR sirtom-du-laonnois.com ou au 03 23 26 80 00

Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie du Faubourg de Leully, ouverte du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de les apporter, le **SIRTOM** peut venir les collecter à domicile sur appel téléphonique préalable de votre part et organisation d'un rendez-vous. Ils ne doivent pas être déposés sur le domaine public.

* Les sacs estampillés «**non conforme**» doivent être récupérés, triés et représentés à la collecte par leur propriétaire après contact avec les agents du SIRTOM pour avoir une explication sur le refus.

Légende :

● Distributeur de sacs à déjections canines - ● Conteneur à verres - ● Conteneur à textiles